

Seniors +

Dans le Journal communal de mai 2018 la Commune a annoncé une série de mesures en faveur des aînés de la commune, en relation avec le projet cantonal Senior +. Cela fait pendant aux nombreuses subventions octoyées aux jeunes et aux sportifs.

Après une année de mise en place, les prestations sont modifiées comme suit:

Fr 100.- lors de l'achat de lunettes de vue destinées à un usage personnel sur présentation du justificatif de remboursement de l'assurance (Assurance maladie, AVS ou AI). Prestation versée une fois dans une période de trois ans

Fr 200.- lors de l'acquisition d'un appareillage auditif destinée à un usage personnel sur présentation du justificatif de remboursement de l'assurance (Assurance maladie, AVS ou AI). Prestation versée une fois dans une période de cinq ans

Fr 100.- lors de l'acquisition d'un déambulateur utilisé par le bénéficiaire sur présentation du justificatif de remboursement de l'assurance (Assurance maladie, AVS ou AI). Prestation versée une fois dans une période de sept ans

Fr 200.- lors de l'acquisition d'un bracelet de type Sécutel ou Croix-Rouge sur présentation du justificatif de remboursement de l'assurance (Assurance maladie, AVS ou AI). Prestation versée une fois dans une période de cinq ans

Fr 100.- lors de l'installation d'une main courante dans le logement du bénéficiaire et à l'usage du bénéficiaire, sur présentation de la facture. Prestation versée une seule fois.

Bénéficiaires:

- Personnes ayant atteint leur 70e année.
- Deux prestations au maximum par personne par année.
- Revenu maximum 60'000.- pour une personne seule, 120'000.- pour un couple.
- L'avis de taxation fait foi.

Les personnes concernées peuvent adresser une demande au Bureau communal.